

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1213

**Buchbesprechung:** Structures de prise en charge résidentielle des toxicomanes en Suisse [Office fédéral de la santé publique]

**Autor:** Guyaz, Jacques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Arrêtons le massacre!

(ge) Chaque jour, 40 personnes, surtout des femmes et des enfants, sont victimes d'une mine antipersonnel, posée dans le cadre des innombrables conflits nationaux (dans l'ordre Afghanistan, Angola, Irak, Koweït et Cambodge – 62 pays au total). Ainsi, en quatorze ans de guerres plus de 10 millions de mines ont été posées en Afghanistan, provoquant jusqu'ici la mort de 200 000 personnes et en blessant 400 000. Cent millions de mines déjà posées attendent leur victime, cent autres millions sont stockées et prêtes à l'emploi.

Le prix de revient extrêmement bas (le top of the line, la Claymore M18A, mine directionnelle à fragmentation, coûte 27 dollars) réduit la part du marché des mines à 1% du commerce mondial des armes – le marché lucratif se révélant être le déminage, qui coûte entre 300 et 1000 dollars par mine, prix payé en grande partie par les Nations unies, des agences humanitaires, des organisations non gouvernementales! 100 000 mines (un pour mille du total) ont été désactivées en 1994.

Il semble que la Suisse ne produise pas de mines complètes, mais quelques firmes, dont EMS-Patwag (groupe Blocher), produisent des pièces détachées pour détonateurs. La Suisse est pourtant partie prenante dans d'importants trafics, à l'exemple de Casalee SA de Lachen (Schwytz), dont la filiale italienne est impliquée dans la vente illégale de 9 mil-

lions de mines à l'Irak entre 1982 et 1986.

En septembre 1995 se tiendra la Conférence de l'ONU sur les mines antipersonnel. La convention précédente (1980) souffre de lacunes importantes: elle ne s'applique pas aux conflits nationaux, ne réglemente ni fabrication, ni commerce des mines, mais seulement leur utilisation; de plus elle n'a pas été ratifiée par les Etats-Unis et l'Italie, gros fabricants. Si quelques pays, à la suite de la Suède, proposeront l'interdiction totale de ces mines, la position suisse est plus technique: les mines munies d'un dispositif d'auto-destruction continueraient à être autorisées.

La campagne suisse contre les mines antipersonnel lance un appel solennel pour:

1. interdire totalement l'emploi et la production de toutes mines antipersonnel;
2. instaurer la responsabilité directe (principe du «pollueur payeur») pour payer les dégâts causés par les mines. Elle demande au gouvernement suisse de défendre ces deux positions lors de la conférence des Nations unies, et d'adapter la législation en conséquence.

Pour obtenir des feuilles de signatures, s'adresser à Pierre Harrison, Campagne Suisse contre les mines antipersonnel, 022 342 25 83. La Déclaration de Berne (021 624 54 17) a publié un excellent dossier sur le sujet dans *Solidaire* n° 127. Arrêtons le massacre! ■

## TOXICOMANIE

# Financement des traitements

(jg) Les dispositifs de sécurité sociale en Suisse ont été conçus pour traiter des cas clairs et bien différenciés. L'assurance maladie couvre ce qui relève de la médecine, l'AI les situations invalidantes, et les aides sociales sont là pour lutter contre les différentes formes d'exclusion. Des participations financières des pouvoirs publics permettent généralement de couvrir des déficits et d'éviter que la charge de l'assuré soit trop élevée.

Cette mécanique est très largement remise en cause par l'apparition de la toxicomanie ou du sida. Il s'agit là de situations qui ne relèvent pas d'une prise en charge unique. D'un point de vue financier, et donc politique en dernière analyse, ce n'est pas la même chose de traiter un toxicomane comme un malade ou comme un cas social. Les incertitudes restent grandes et les réponses ne sont pas très faciles. Un prudent rapport sur la prise en charge médico-institutionnelle des toxicomanes en Suisse en apporte une bonne illustration. Les disparités sont aujourd'hui très grandes. Il n'y a aucun mode de financement uniforme. Selon le canton ou l'institution, un toxicomane pourra être soigné gra-

tuitement ou au contraire devra faire face à des frais très élevés. Les caisses maladie couvrent parfois la quasi-totalité des frais lorsque l'assuré se trouve dans une institution dirigée par un médecin et refusent souvent toute prestation si ce n'est pas le cas. Or, rien n'indique que les établissements de sevrage ou de réinsertion obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils ont un médecin à leur tête. L'AI n'assimile pas une dépendance à un cas d'invalidité, sauf si un lien est clairement établi avec un problème physique ou psychique antérieur. Par contre l'AI fournit des subventions à l'investissement et participe à la couverture des déficits des établissements. La participation des cantons et des communes est extrêmement variable. Le rapport indique qu'il existe souvent un certain flou dans la répartition des compétences. Tous les cantons n'ont pas de législation précise. On aurait aimé en savoir plus, mais les auteurs de l'étude sont eux-mêmes restés dans un certain flou...Il existe aujourd'hui 282 places de sevrage résidentiel en Suisse. Un tiers de ces places sont offertes par le

## RÉFÉRENCES

*Structure de prise en charge résidentielle des toxicomanes en Suisse*, Office fédéral de la santé publique

## Colloque: mode d'emploi

### REPÈRES

Pour ceux qui ne l'auraient pas lu: une incursion ironique dans l'univers des congrès et colloques universitaires:

David Lodge, *Un tout petit monde*, Ed. Rivages, Paris, 1994.

(jg) La réunion internationale est un des grands classiques de tout cadre supérieur qui se respecte. D'abord l'hôtel: chic, forcément chic. La façade classique de ce grand palace d'Amsterdam est superbe; le portier de l'hôtel, vaguement étonné, regarde arriver un type à pied. Il n'a pas l'air de savoir que l'on peut venir en train de l'aéroport et qu'il suffit ensuite de marcher un petit quart d'heure. Dans le hall, on tombe forcément sur les collègues qu'on n'a pas revus depuis longtemps (mais qu'est-ce qu'ils fichent tous en cravate à 10 heures du soir?).

Nos partenaires d'Amsterdam nous emmènent en tramway à leur bureau le lendemain matin: tête des Américains qui viennent, je l'apprendrai plus tard, pour la première fois en Europe et qui n'ont manifestement jamais vu ce genre d'engins. Dans les virages, ils rient nerveusement; les grincements, c'est sûr, doivent les inquiéter.

On arrive dans les bureaux amsteldamer (on dit comme ça) de notre société. Le jeu habituel des comparaisons débute aussitôt. «Dis donc, c'est vachement mieux qu'à Lausanne... – On peut pas se plaindre, à Paris, ils sont serrés comme des sardines... – T'as pas

●●●  
canton de Zurich. Le canton de Vaud en offre 18, Neuchâtel dispose de 13 places, Genève et le Valais de 5. La toxicomanie est un phénomène largement urbain et le chiffre genevois a de quoi surprendre. La prise en charge au bout du lac s'effectue peut-être selon une autre philosophie. La moyenne d'âge des patients occupant ces lits est de 26 ans. Plus des 3/4 d'entre eux sont là de leur propre initiative, les autres sont sous le coup de mesures pénales.

Une des recommandations du rapport concerne l'accessibilité des institutions. L'offre devrait s'adresser aux usagers de tout le pays, quel que soit le canton où se trouve l'institution. Des conventions intercantionales devraient être élaborées. Enfin le mode de financement doit être simplifié et unifié sur le plan suisse. Le principe de base retenu est de considérer que les traitements de sevrage relèvent des soins médicaux.

Ces propositions tendent à admettre que l'usage de la drogue est une maladie. Une telle approche n'est bien sûr pas innocente. En considérant que le financement du traitement des toxicomanes doit relever des caisses maladie et du système de santé, on met le problème de la drogue au même niveau que le traitement d'une bronchite. Après tout pourquoi pas? Mais il s'agit là aussi d'un choix éthique qui n'est pas indifférent et qui ne doit pas être noyé sous un problème technique de financement des prestations. ■

été à Dallas? C'est encore mieux, y'a du marbre partout... – Tiens, leurs stylos, y sont mieux que les nôtres. – J'aime bien comme ils ont mis notre logo... – Ils doivent être drôlement rentables, t'as vu les tableaux qu'ils se paient?»

Bon, la réunion débute. A ma droite, trois clones blonds. Ce doit être les Danois. Et les Italiens, où sont-ils? Après deux heures, on remarque surtout le Sud-africain. Il parle tout le temps. Mon voisin de gauche, un Français, me glisse que c'est normal, il faut qu'il rentabilise ses douze heures d'avion. À la pause, l'homme du Cap, bronzé et buriné, m'explique gravement que les hôpitaux universitaires sont trop grands dans son pays et qu'il travaille surtout sur ce thème. Je hoche la tête poliment. Il ne fait aucun doute que c'est bien là le problème principal de l'Afrique du Sud...

Difficile de rester attentif lorsque tout se tient en anglais. On ne comprend rien à ce que dit une Irlandaise, mais elle a une façon de faire bouger ses boucles d'oreilles... Le Français et moi sommes très séduits. Le soir, les francophones se regroupent frileusement. On a invité les Italiens à dîner avec nous, solidarité latine oblige. Les deux Autrichiens ont sûrement été manger avec les Allemands. Les affinités linguistiques sont prédominantes. Les Français sont stupéfaits en s'apercevant que les Suisses connaissent fort bien leur vie politique. Ainsi va l'Europe!

Le lendemain, début officiel à 9h30. Les participants arrivent en baillant vers 10 heures. Les Allemands interviennent beaucoup. Ils commencent toutes leurs interventions en disant: «In Germany, it's not the same thing», ou quelque chose d'approchant. Les Danois s'énervent, je veux dire par là qu'ils bougent un peu au lieu de rester parfaitement immobiles. C'est vrai qu'on en a rien à souder des particularismes allemands. A la pause, il s'agit d'être rapide. Nos collègues amsteldamer ont d'excellents petits gâteaux, mais il n'y en a pas beaucoup. Voilà, c'est déjà fini. C'était une excellente rencontre, on a échangé plein de cartes de visites. J'ai ramené des gros dossiers. A Lausanne, tout le monde va être épaté. ■

### New Public Management

#### Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Le tiré à part revu et augmenté de la série d'articles parus dans DP en 1994, inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, ou *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat* peut être commandé à *Domaine Public* au prix de fr. 12.- plus port.

Commande par écrit à la rédaction de *Domaine Public*, case postale 2612, 1002 Lausanne, par télécopie au 021/312 80 40 ou par téléphone au 021/312 69 10.